



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/7
25 mai 2026

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-huitième réunion
Montréal, 22-26 juin 2026
Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire¹

RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR L'ACHÈVEMENT DES PROJETS DE 2026

Introduction

1. Conformément à la pratique établie pour la préparation du rapport de synthèse sur l'achèvement des projets (RAP), la liste des RAP en souffrance dus à la 98^e réunion du Comité exécutif a été envoyée aux agences bilatérales et d'exécution d'abord en janvier 2026, suivie d'une liste mise à jour en avril 2026 tenant compte des rapports déjà reçus.

2. Par la décision 96/4, le Comité exécutif a approuvé les mesures proposées par la direction en réponse à l'évaluation externe de la fonction d'évaluation du Fonds multilatéral, indiquant que le fonctionnaire principal chargé de l'évaluation (SEO) est responsable uniquement de la composante évaluation du RAP, tandis que la composante suivi des travaux liés aux RAP relève de la responsabilité du Secrétariat.²

3. En conséquence, le présent document comprend les sections suivantes :

- I. Composante suivi du RAP, y compris l'état des soumissions de RAP et les résultats agrégés relatifs aux décaissements, à l'élimination effective et à la durée moyenne et aux retards dans la mise en œuvre des projets
- II. Composante évaluation du RAP, y compris les enseignements tirés, les causes des retards et les mesures prises pendant la mise en œuvre des projets, ainsi que les rapports sur l'intégration des questions de genre dans les RAP
- III. Recommandation

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/1

² Recommandation 1 figurant à l'annexe III du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/6 (paragraphe 5)

I. Composante suivi du RAP

4. Tous les RAP dus pour soumission à la 98^e réunion ont été soumis. Pour un projet individuel, la date limite de soumission du RAP fixée par décision était postérieure aux dates de la 98^e réunion. Il est donc prévu que ce RAP sera soumis à la deuxième réunion de l'année 2026.³

5. Au total, dix RAP relatifs à des projets d'accords pluriannuels ont été soumis après la 96^e réunion avant la date limite convenue pour examen à la 98^e réunion, comme indiqué à l'annexe I du présent document. Six de ces RAP ne figuraient pas sur la liste des RAP dus, mais ont été soumis par les agences après l'achèvement des projets. Les RAP soumis concernent des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), dont quatre pour la phase I et six pour la phase II.

6. Quatre RAP de projets individuels soumis à la 98^e réunion, dont la liste figure à l'annexe II du présent document, comprenaient deux rapports sur des projets ne portant pas sur des investissements et deux rapports sur des projets d'investissement (projets de conversion). Deux d'entre eux ne figuraient pas sur la liste des RAP dus, mais ont été soumis par les agences après l'achèvement des projets.

I.1 Aperçu des informations provenant des rapports d'achèvement des projets relatifs à des accords pluriannuels.

7. Les RAP concernant les 316 projets relatifs à des accords pluriannuels identifiés comme achevés dans le rapport périodique de 2024 ont été soumis par les agences bilatérales et d'exécution. Parmi ceux-ci, 312 ont été reçus avant la 96^e réunion et quatre après, comme indiqué dans le tableau 1. En outre, six RAP relatifs à des accords pluriannuels ont été soumis pour des projets achevés après 2024, comme indiqué à l'annexe I. Il existe également un RAP relatif à un accord pluriannuel en souffrance, dû par décision en 2026, qui figure à l'annexe III du présent document.

Tableau 1. Aperçu des RAP relatifs à des accords pluriannuels

Agence	Achevés	Reçus avant la 96 ^e réunion	Reçus après la 96 ^e réunion	En souffrance
Canada	3	3	0	0
France	6	6	0	0
Allemagne	13	13	0	0
Japon	1	1	0	0
PNUD*	64	62	2	0
PNUE*	122	121	1	0
ONUDI*	80	79	1	0
Banque mondiale*	27	27	0	0
Total	316	312	4	0

* De plus, six RAP relatifs à des accords pluriannuels ont été soumis pour des projets en cours (PNUD (1), PNUE (3), ONUDI (1) et Banque mondiale (1)).

8. Le tableau 2 ci-dessous présente les fonds globaux décaissés, les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) éliminées et les retards dans l'achèvement des projets pour les dix projets relatifs à des accords pluriannuels dont les RAP ont été reçus depuis la 96^e réunion et qui ont été inclus dans le présent rapport de synthèse pour examen à la 98^e réunion.

³ Pour examen à la première réunion de 2027.

Tableau 2. Aperçu du budget, des SAO éliminées et des retards dans les RAP relatifs à des accords pluriannuels soumis après la 96^e réunion

Agence	Fonds pour les accords pluriannuels (\$US)		Élimination de la consommation (tonnes PAO)		Retards moyens (mois)*
	Approuvés	Décaissés	Approuvée	Réelle	
PNUD	18 614 502	16 395 203	275,6	260,2	0,00
PNUE	2 176 730	1 963 087	21,8	21,8	20,28
ONUDI	16 687 562	16 281 096	253,7	251,8	2,52
Banque mondiale	3 616 532	1 802 537	49,9	49,9	6,07
Total	41 095 327	36 441 923	601,0	583,7	9,22

* La moyenne totale est calculée sur le total des dix RAP relatifs à des accords pluriannuels reçus, tels que présentés à l'annexe I.

I.2 Aperçu des informations provenant des rapports d'achèvement de projets individuels

9. Sur un total de 1 867 projets d'investissement achevés, les agences bilatérales et d'exécution ont soumis 1 867 RAP, soit un taux de soumission de 100 pour cent, tel qu'indiqué dans le tableau 3. Par ailleurs, un RAP en souffrance pour un projet individuel d'investissement, dû par décision en 2026, est inclus à l'annexe III du présent document.

Tableau 3. RAP soumis pour des projets d'investissement

Agence	Achevés	Reçus avant la 96 ^e réunion	Reçus après la 96 ^e réunion	En souffrance
Canada	2	2	0	0
France	13	13	0	0
Allemagne	20	20	0	0
Italie	11	11	0	0
Japon	6	6	0	0
Espagne	1	1	0	0
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1	1	0	0
États-Unis d'Amérique	2	2	0	0
PNUD*	900	899	1	0
ONUDI	453	453	0	0
Banque mondiale	458	458	0	0
Total	1 867	1 866	1	0

* De plus, le PNUD a soumis un RAP pour un projet en cours.

10. Sur les 1 283 projets achevés ne portant pas sur des investissements, les agences bilatérales et d'exécution ont soumis 1 283 RAP, tel qu'indiqué dans le tableau 4. En outre, un RAP en souffrance pour un projet individuel ne portant pas sur des investissements, dû par décision en 2026, est inclus à l'annexe III du présent document.

Tableau 4. RAP soumis pour des projets ne portant pas sur des investissements

Agence	Achevés	Reçus avant la 96 ^e réunion	Reçus après la 96 ^e réunion	En souffrance
Canada	57	57	0	0
France	34	34	0	0
Allemagne	62	62	0	0
Japon	17	17	0	0
PNUD	301	301	0	0
PNUE*	512	512	0	0
ONUDI	163	162	1	0
Banque mondiale	44	44	0	0
Autres	93	93	0	0
Total	1 283	1 282	1	0

* De plus, le PNUE a soumis un RAP pour un projet en cours.

11. Les résultats agrégés relatifs aux décaissements, à l'élimination effective et à la durée moyenne et aux retards dans la mise en œuvre des projets sont présentés dans le tableau 5.

Tableau 5. Aperçu du budget, des SAO éliminées et des retards des projets individuels soumis après la 96^e réunion

Agence	Nombre de projets	Fonds (\$US)		Élimination (tonnes PAO)		Durée moyenne des retards (mois)*	
		Approuvés	Décaissés	Approuvée	Réelle	Durée	Retards
PNUD	2	463 454	461 383	11,1	11,1	52,28	30,95
PNUE	1	100 000	100 000	0,0	0,0	24,37	6,07
ONUDI	1	1 570 000	1 185 763	0,0	0,0	71,00	46,67
Total	4	2 133 454	1 747 146	11,1	11,1	49,98	28,66

* La moyenne totale est calculée sur le total des quatre RAP de projets individuels reçus avant la date limite de soumission.

II. Composante évaluation du RAP

II.1 Raisons des retards et mesures prises

Projets d'accords pluriannuels

Raisons des retards

12. Les agences ont soumis quatre RAP relatifs à des accords pluriannuels pour la phase I et six RAP relatifs à des accords pluriannuels pour la phase II des PGEH. Diverses causes de retards dans la mise en œuvre des projets ont été signalées, notamment des problèmes liés aux retards des entreprises et des fournisseurs, au faible décaissement des fonds, aux agences d'exécution et de coopération, à des facteurs externes et à d'autres facteurs tels que la COVID-19 et les changements au sein des gouvernements ou institutions nationales. Tous les RAP ont fait état d'une réalisation satisfaisante des résultats. Les raisons signalées des retards sont présentées dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6. Raisons signalées des retards dans la mise en œuvre des projets

Raisons des retards	Pourcentage
Facteurs externes (régionaux, mondiaux)	31,4
Autres (préciser)	22,86
Retard des entreprises	11,43
Faible décaissement des fonds	11,43
Retard des fournisseurs	8,57
Agence d'exécution/de coopération	5,71
Retards dans le financement après l'approbation des tranches	5,71
Rapport d'audit de vérification	2,86
Total	100,00

13. Environ 54 pour cent des retards signalés par les agences d'exécution sont attribués à des facteurs externes et autres. La pandémie de COVID-19 est encore mentionnée comme un facteur externe ayant causé des retards dans la mise en œuvre des projets, entraînant le report ou, dans certains cas, l'annulation des activités prévues. Les autres facteurs signalés étaient principalement liés à l'instabilité politique ainsi qu'aux changements de personnel au sein des structures gouvernementales et des unités nationales de l'ozone (NOU).

14. S'agissant des retards imputables aux entreprises, une agence a signalé que les retards résultaient de l'absence de technologies de remplacement éprouvées et commercialement disponibles, ce qui a conduit au report des conversions de deux entreprises du secteur des mousses et de onze petites et

moyennes entreprises (PME) fabriquant des chauffe-eau. Une autre agence a indiqué que l'identification de technologies adaptées aux PME a pris plus de temps en raison de contraintes techniques et des prix élevés des solutions de remplacement à base de HFO. Dans un autre cas, une agence a signalé que des données incomplètes sur la consommation dans une entreprise ont retardé le processus et conduit à l'exclusion de cette entreprise du projet.

15. En ce qui concerne les faibles décaissements de fonds, une agence a indiqué que des changements dans la structure des NOU ont entraîné certains retards dans la mise en œuvre. Dans un autre pays, une agence a expliqué que des perturbations politiques récurrentes ont causé des retards, l'accès à certaines régions du pays étant limité, ce qui a entraîné des interruptions dans la mise en œuvre et un faible décaissement des fonds.

16. S'agissant des retards d'approvisionnement, les raisons signalées par différentes agences étaient liées à des retards dus à un processus national d'importation nécessitant 10 mois pour obtenir les autorisations; à des changements ministériels; à des changements des conditions du marché et aux décisions des entreprises d'autofinancer la transition, ce qui a conduit à remplacer la conversion initialement prévue des entreprises de fabrication de climatiseurs vers le R-290 par une conversion vers le R-32; aux perturbations consécutives à la pandémie de COVID-19; et aux retards de livraison dus aux procédures de dédouanement.

17. Pour ce qui est des agences d'exécution et de coopération, une agence a signalé des retards dans l'acquisition de certaines pièces destinées aux unités de formation et de régénération, tandis qu'une autre agence a indiqué que les retards dans l'achèvement des activités liées au plan national d'élimination ont entraîné un ralentissement de l'avancement du PGEH.

18. En ce qui concerne les retards de financement après l'approbation des tranches, une agence a indiqué que les retards rencontrés étaient dus à l'incidence de la COVID-19 et qu'ils ont été surmontés grâce à une coordination avec les bénéficiaires, afin d'apporter certains ajustements à la conception pour assurer la livraison des équipements. Une autre agence a indiqué que les débats politiques liés à la formation d'un nouveau gouvernement et à l'approbation du budget national ont entraîné des retards dans la signature des contrats nécessaires et, finalement, la suspension du processus.

19. S'agissant du rapport d'audit de vérification, une agence a indiqué que les retards de décaissement liés à la COVID-19 ont affecté le recrutement de l'expert chargé de la vérification. L'expert a ensuite été identifié et une prolongation du projet a été approuvée par le Comité exécutif afin d'atténuer les retards.

Mesures prises pour remédier aux retards dans la mise en œuvre

20. En ce qui concerne les incidences de la pandémie de COVID-19, les agences ont travaillé en étroite collaboration avec les NOU et les partenaires des projets afin de mettre en place des approches facilitant la mise en œuvre. Une agence a indiqué que l'installation d'équipements provenant de fabricants étrangers a été réalisée virtuellement, grâce à des instructions détaillées et à un appui vidéo fourni par les techniciens des fabricants, ce qui a permis des installations réussies validées par les fabricants du point de vue technique et de la sécurité. Une autre agence a indiqué que des échéanciers ajustés et une mise en œuvre progressive des activités ont été adoptés, et qu'un soutien technique à distance ainsi que des consultations virtuelles ont été utilisés pendant les périodes de mobilité restreinte.

21. En ce qui a trait aux retards au niveau des entreprises, une agence a indiqué qu'une étroite collaboration avec l'entreprise lors d'essais ultérieurs utilisant une technologie de mélange de polyol HFO-1233zd a permis d'obtenir des résultats concluants, rendant possible la poursuite de la mise en œuvre. Une autre agence a indiqué qu'une coordination étroite avec les entreprises et l'évaluation des technologies se sont révélées efficaces pour surmonter les retards. La souplesse accordée pour ajuster les technologies sur la base des justifications fournies a également été bénéfique pour surmonter les retards.

22. S'agissant des retards causés par les fournisseurs, une agence a indiqué que des efforts ont été déployés pour rationaliser les processus d'approvisionnement et qu'une coordination étroite avec les partenaires concernés du projet a permis un dédouanement rapide et une livraison rapide des équipements. Une autre agence a indiqué que, pour éviter des retards ultérieurs aux étapes suivantes, les plans du projet ont été ajustés afin d'acquérir des équipements supplémentaires dès le départ, et que le nombre de techniciens à former a été révisé en conséquence afin de tenir compte de ces changements.

23. Pour ce qui est des retards attribués aux agences d'exécution et de coopération, une agence a indiqué que des réunions de coordination régulières et ponctuelles ont été organisées entre les agences et le gouvernement afin d'examiner les progrès de la mise en œuvre, de discuter des difficultés et de convenir des mesures correctives nécessaires pour assurer la réalisation en temps voulu de toutes les activités. Une autre agence a indiqué que des efforts de coordination ont été entrepris afin de réviser les spécifications techniques des équipements pour donner la priorité à une livraison rapide et à la mise en œuvre des activités de formation connexes.

Projets individuels

24. Les agences ont soumis quatre RAP de projets individuels, comprenant deux rapports sur des projets ne portant pas sur des investissements et deux rapports sur des projets d'investissement (projets de conversion). Les principales causes des retards étaient liées aux entreprises, à la conception des projets et aux retards des fournisseurs.

25. Une agence a indiqué que les retards dans la mise en œuvre du projet étaient attribuables à des délais de livraison des fournisseurs et à la conception du projet, certaines composantes du projet de démonstration ayant dû être ajustées pour tenir compte des conditions locales. En outre, la réorganisation interne de l'usine et la mise à niveau de l'accréditation du laboratoire ont nécessité une restructuration des procédures d'essai et un réétalonnage des équipements, entraînant une prolongation des périodes de validation. Pour surmonter ces difficultés, l'usine participant au projet a établi des contacts avec les fournisseurs, obtenu les fonds nécessaires à l'achat des équipements requis et élaboré les procédures nécessaires pour optimiser la charge afin de maximiser l'efficacité énergétique dans le cadre du projet de démonstration.

26. Dans un pays, une agence a indiqué que les retards dans la mise en œuvre du projet ont été attribués aux délais pris par les entreprises pour définir et convenir des modalités contractuelles, ce qui a retardé le démarrage des activités. Ce défi a été surmonté grâce à des réunions continues et à un suivi entre l'agence et l'entreprise afin de garantir que les activités soient menées comme prévu.

II.2 Enseignements tirés

Projets d'accords pluriannuels

Mise en œuvre des projets

27. Les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets ont montré l'importance de prendre des mesures à la fois avant le démarrage du projet et pendant sa mise en œuvre. Avant la mise en œuvre, une agence a indiqué qu'une diligence raisonnable est nécessaire, en particulier pour les entreprises bénéficiaires passant à des technologies nécessitant des investissements plus importants, des connaissances techniques et des mesures de sécurité accrues. L'évaluation des capacités financières, des conditions des installations de production, de l'expérience technique et des ventes projetées peut favoriser une mise en œuvre harmonieuse et réussie.

28. Pendant la phase de mise en œuvre, les enseignements tirés ont souligné la nécessité d'une planification détaillée, ainsi que d'une coordination souple et étroite entre les partenaires des projets. Dans un pays, une agence a indiqué que la souplesse dans l'ajustement des échéanciers et l'adaptation des

choix technologiques a permis de répondre aux changements du marché, aux contraintes des PME et aux perturbations causées par la COVID-19. Une autre agence a indiqué qu'il était nécessaire d'offrir une formation continue et institutionnalisée aux agents des douanes et aux techniciens en raison du roulement du personnel et de l'évolution des exigences techniques.

29. Dans un autre pays, une agence a indiqué que la fourniture d'outils, combinée à des programmes de certification des techniciens et à des procédures d'incitation simplifiées, a accru la participation aux programmes de formation des techniciens.

Renforcement des capacités

30. En ce qui concerne les enseignements tirés du renforcement des capacités, il apparaît clairement que la durabilité à long terme des efforts d'élimination des HCFC exige des investissements soutenus dans le renforcement des capacités. Une agence a indiqué que la création de centres de formation professionnelle et le soutien qui leur est apporté, combinés à la fourniture d'équipements modernes et à la formation avancée des formateurs, se sont révélés très efficaces pour renforcer les capacités techniques nationales. Cette approche a non seulement amélioré les compétences des techniciens, mais elle a également créé un effet multiplicateur grâce aux formateurs certifiés, assurant ainsi un transfert continu des connaissances.

31. Dans un pays, une agence a indiqué que, grâce à la collaboration avec les associations du secteur de la réfrigération et de la climatisation (RAC), ainsi qu'à la mise en place de programmes de formation de formateurs, le projet a pu atteindre un grand nombre de techniciens dans le pays, créant ainsi une base durable de capacités techniques fondées sur de bonnes pratiques d'entretien.

32. Les enseignements tirés ont montré qu'un engagement et une appropriation solides de la part des gouvernements, associés à des cadres institutionnels fonctionnels, sont indispensables à la réussite de la mise en œuvre des projets. Dans un pays, l'approche adaptative dont ont fait preuve tant le gouvernement et le Comité exécutif a permis d'ajuster les plans de travail de la composante de conversion du secteur de la fabrication de climatiseurs et d'assurer la poursuite de la réalisation des résultats, permettant au pays de maintenir le respect de ses obligations au titre du Protocole de Montréal tout en favorisant la transformation sectorielle.

Technologie de remplacement

33. En ce qui concerne la disponibilité des technologies, les enseignements tirés ont mis en évidence une combinaison de facteurs qui conditionnent la réalisation effective des objectifs des projets. Ceux-ci comprennent la disponibilité et le degré de maturité des technologies proposées, en particulier dans des conditions climatiques particulières, l'état de préparation du marché et les obstacles liés aux coûts, ainsi que la disponibilité de techniciens qualifiés.

34. S'agissant de la disponibilité et de la maturité des technologies de remplacement, une agence a indiqué que le projet a souligné l'importance de prévoir un délai suffisant pour la validation des technologies et leur adoption par le marché, tout en maintenant la souplesse nécessaire pour tester et adopter des solutions émergentes. Des évaluations techniques précoces, des essais pilotes et une collaboration étroite avec les fournisseurs de technologies peuvent contribuer à atténuer les risques et à assurer une transition plus harmonieuse vers des solutions de remplacement appropriées et durables. La même agence a souligné que, dans un autre pays, les obstacles liés aux coûts des HFO ont conduit à des changements dans le choix des technologies.

35. En ce qui concerne l'état de préparation et l'acceptation du marché, le contexte du marché et les préférences des consommateurs peuvent jouer un rôle dans l'accélération de l'adoption de nouvelles technologies. Dans un pays, une agence a indiqué que les conditions du marché en vigueur ont permis aux

entreprises de commercialiser leurs produits comme étant plus respectueux de l'environnement, avec une augmentation des ventes et un meilleur accès aux marchés d'exportation.

36. Dans un autre pays, une agence a mis en évidence le rôle important des techniciens du secteur de la réfrigération et de la climatisation (RAC) dans la transition vers des frigorigènes de remplacement, et le fait que la fourniture de la formation et des outils nécessaires leur permet d'aider les consommateurs à choisir des équipements RAC appropriés ayant un moindre impact sur l'environnement.

Sensibilisation du public

37. Les enseignements tirés de nombreux projets mis en œuvre ont montré que la sensibilisation du public s'est révélée essentielle pour appuyer la transition vers l'abandon des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO); que les changements de comportement et la transformation du marché sont plus efficaces lorsqu'ils sont soutenus par des activités continues de sensibilisation et de mobilisation des parties prenantes; et qu'une communication ciblée a permis aux utilisateurs finaux et aux prestataires de services de mieux comprendre les technologies de remplacement respectueuses de l'ozone et à faible potentiel de réchauffement global (PRG), augmentant ainsi leur acceptation.

38. Une agence a indiqué qu'un projet a démontré l'importance d'établir un lien entre les campagnes de sensibilisation, les démonstrations pratiques et les mesures politiques, ce qui a contribué à renforcer leur efficacité; a permis de faire en sorte qu'une sensibilisation accrue se traduise par une prise de décisions éclairée et une demande soutenue de solutions de remplacement respectueuses de l'environnement; a constitué une plateforme essentielle pour diffuser au public et aux parties prenantes concernées des informations sur les technologies les plus récentes; et a joué un rôle clé dans la facilitation de l'adoption des mesures de réglementation requises et des politiques connexes. Par conséquent, cette expérience a également montré que les programmes de sensibilisation devraient être adaptés et conçus en fonction des besoins et du niveau d'acceptation du public cible.

Questions techniques

39. S'agissant de questions techniques, les enseignements tirés ont montré que les incidences et les avantages des projets de conversion vont au-delà des questions liées au respect des obligations et améliorent la productivité et la rentabilité des bénéficiaires. Dans un pays, une agence a indiqué que les résultats ont montré que les bénéficiaires passant d'une production par mélange manuel à des machines automatisées à haute pression ont connu des améliorations importantes de la qualité des produits et de la vitesse de production, ainsi qu'une réduction de la consommation de matériaux.

40. Les enseignements tirés ont également souligné que le choix des technologies doit tenir compte de multiples paramètres à un stade précoce afin d'assurer la durabilité des opérations au-delà de la durée du projet. Dans un pays, une agence a souligné qu'un meilleur examen de la chaîne d'approvisionnement est nécessaire lors de l'élaboration du document de projet afin d'assurer une livraison et une mise en service harmonieuses des composantes destinées au bénéficiaire. L'agence a ajouté que l'adéquation des technologies de remplacement doit être soigneusement évaluée dans le contexte des méthodologies de production spécifiques et des conditions environnementales, notamment des températures ambiantes élevées, afin de garantir que les solutions retenues soient viables à la fois du point de vue technique que pratique.

Projets individuels

41. En ce qui concerne les enseignements tirés des projets individuels d'investissement, une planification précoce et une approche holistique du projet ou de l'intervention couvrant un large éventail d'aspects peuvent renforcer la durabilité des résultats. Dans un pays, une agence a signalé l'importance de prévoir suffisamment de temps pour les modifications de conception des produits et de tenir compte des coûts d'essai et de certification. En outre, une approche holistique exige la mise en place d'un réseau de

centres de service/techniciens disposant des équipements, outils et connaissances nécessaires pour assurer l'entretien des produits fondés sur la nouvelle technologie. Une autre agence a souligné qu'il est essentiel de faire de la formation à la sécurité une composante fondamentale de la mise en œuvre des projets.

42. Pour ce qui est des projets ne portant pas sur des investissements, une approche coordonnée faisant intervenir de multiples parties prenantes est nécessaire pour promouvoir l'efficacité énergétique et les solutions de remplacement à faible PRG. Une agence a souligné que la coopération régionale a renforcé la compréhension des politiques, ce qui peut créer un effet accélérateur pour l'adoption de nouvelles technologies. Dans un autre pays, une agence a souligné l'importance de l'état de préparation du marché, du soutien réglementaire, des normes de sécurité et de la formation pratique pour tester les performances des technologies dans des conditions réelles, en particulier dans des conditions de températures ambiantes élevées.

II.3 Compte rendu sur l'intégration des questions de genre dans les rapports d'achèvement des projets

43. Parmi les dix accords pluriannuels examinés dans le cadre du présent rapport de synthèse, neuf ont été soumis après la 85^e réunion, date à partir de laquelle il est devenu obligatoire d'inclure la dimension de genre dans les projets soumis; toutefois, un seul accord a fait état d'informations relatives au genre.

44. Bien que les formats actuels de soumission des RAP ne comportent pas de section spécifique consacrée à l'intégration des questions de genre, une agence a fourni des informations pertinentes dans la section relative aux raisons des retards et aux enseignements tirés, indiquant brièvement que, bien que la participation des femmes aux activités liées à la réfrigération demeure faible en raison de facteurs culturels, une forte coordination interinstitutionnelle, notamment sur des questions transversales telles que le genre et la gestion environnementale, a renforcé les effets des activités de renforcement des capacités.

45. Parmi les quatre RAP de projets individuels soumis pour cette réunion, deux projets approuvés après la 85^e réunion n'ont pas fait état d'informations relatives au genre. Toutefois, un projet ne portant pas sur des investissements, soumis avant la 85^e réunion, a indiqué que le pays et l'agence déployaient des efforts pour encourager la participation autant des hommes que des femmes aux activités du projet liées aux technologies de réfrigération et de climatisation (RAC).

46. L'unité d'évaluation veillera à assurer un compte rendu plus systématique des aspects liés au genre dans les futurs RAP une fois que le format universel de RAP, qui comprend une section consacrée au genre, sera opérationnalisé dans le système de gestion des connaissances, ce qui est prévu d'ici à la fin de 2026.

III. Recommandation

47. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- a) De prendre note du rapport de synthèse sur l'achèvement des projets (RAP) de 2026, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/7;
- b) De demander :
 - i) Aux agences bilatérales et d'exécution de soumettre à la 99^e réunion, pour examen par le Comité exécutif à la 100^e réunion, les rapports d'achèvement des projets (RAP) en souffrance pour les accords pluriannuels et les projets individuels, ou d'exposer les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été en mesure de le faire;

- ii) Aux agences d'exécution principales et aux agences de coopération de continuer à coordonner étroitement leurs travaux afin de finaliser leurs parties respectives des RAP, en vue de faciliter la soumission en temps voulu des rapports par l'agence d'exécution principale;
 - iii) Aux agences bilatérales et aux agences d'exécution, lors de la saisie des données pour la soumission des RAP, de veiller à inclure des informations pertinentes et utiles, y compris des informations relatives au genre, et de rendre compte des enseignements tirés et des raisons des retards dans la mise en œuvre des projets afin qu'ils puissent être utilisés pour améliorer la conception et la mise en œuvre des projets futurs; et
- c) D'inviter toutes les parties participant à la préparation et à la mise en œuvre des accords pluriannuels et des projets individuels, en particulier le Secrétariat ainsi que les agences bilatérales et les agences d'exécution, à tenir compte, le cas échéant, des enseignements tirés des RAP.

Annexe I

**RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DE PROJETS RELATIFS À DES ACCORDS PLURIANNUELS
REÇUS APRÈS LA 96^e RÉUNION ET EXAMINÉS DANS LE CADRE DU
RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR L'ACHÈVEMENT DES PROJETS DE 2026**

	Pays	Secteur de l'accord pluriannuel/Titre	Agence principale	Agence de coopération
1.	Burundi	Plan d'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE	ONUDI
2.	Indonésie	Plan d'élimination des HCFC (Phase II)	PNUD	BIRD
3.	Iraq	Plan d'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE	ONUDI
4.	Liban	Plan d'élimination des HCFC (Phase II)	PNUD	
5.	Malaisie	Plan d'élimination des HCFC (Phase II)	PNUD	
6.	Mali	Plan d'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE	PNUD
7.	Mexique	Plan d'élimination des HCFC (Phase II)	ONUDI	PNUE/Allemagne/Italie/Espagne
8.	Pakistan	Plan d'élimination des HCFC (Phase II)	ONUDI	PNUE
9.	Suriname	Plan d'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE	ONUDI
10.	Thaïlande	Plan d'élimination des HCFC (Phase II)	BIRD	

Annexe II

**RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DE PROJETS INDIVIDUELS
REÇUS APRÈS LA 96^e RÉUNION ET EXAMINÉS DANS LE CADRE DU
RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR L'ACHÈVEMENT DES PROJETS DE 2026**

	Pays	Code	Agence	Titre du projet
1.	Kirghizistan	KYR/EEF/92/TAS/49	PNUE	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (activités liées à l'efficacité énergétique en vertu de la décision 89/6)
2.	Mexique	MEX/REF/92/INV/204	PNUD	Conversion de la fabrication de frigorigènes commerciaux du HFC-134a au propane (R-290) à l'entreprise FRIOCIMA
3.	Arabie saoudite	SAU/REF/76/DEM/28	ONUDI	Projet de démonstration visant à promouvoir des frigorigènes à faible potentiel de réchauffement global (PRG) à base de HFO pour le secteur de la climatisation dans des conditions de températures ambiantes élevées
4.	Zimbabwe	ZIM/REF/82/INV/55	PNUD	Conversion de la fabrication de réfrigérateurs et congélateurs domestiques à Capri, du HFC-134a utilisé comme frigorigène à l'isobutane (R-600a)

Annexe III

**RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DE PROJETS EN SOUFFRANCE POUR DES ACCORDS
PLURIANNUELS OU DES PROJETS INDIVIDUELS
DUS PAR DÉCISION EN 2026**

	Pays	Secteur/Titre de l'accord pluriannuel	Agence responsable de la soumission du RAP (Agence principale)	Agence de coopération	Date finale d'achèvement	Date prévue de soumission du RAP	Décisions
1.	Brésil	Plan d'élimination des HCFC (Phase II)	PNUD	ONUDI/ Allemagne/ Italie		Deuxième réunion en 2026	91/26 b) ii) et 94/33 b) i)
2.	Iraq	Remplacement du frigorigène CFC-12 par l'isobutane et de l'agent de gonflage de mousse CFC-11 par le cyclopentane dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques et de congélateurs coffres à la Light Industries Company (IRQ/REF/57/INV/07)	ONUDI		Déc.-25	Juin-26	95/52 b) i) b
3.	Maldives	Activités supplémentaires pour maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien en vertu de la décision 89/6 b) (MDV/REF/91/TAS/38)	PNUE		Juin-26	Deuxième réunion en 2026	91/60 b), 93/20 b) et 96/14 b)